

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014 :

L'an deux mil quatorze le vingt-huit mars à 19 heures 52, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Maire

**Etaient présents** : Mme Isabelle HERVY, Mr Guy GEFROY, Mme Josiane JOUSSELIN, Mr Arnold UIJTTEWAAL, Mme Dominique MERIADEC, Mr Paul HACQUARD, Mme Claude MORIN, Mr Michel DUPUY, Mme Danielle DAUNE-BESNARD, Mr Charles MICHEL, Mme Yolande LEBRET, Mr David TRASNEL, Mme Mauricette DESHAYES, Mr Xavier SOREL, Mr Michel SOL, Mme Charlette TERRISSE, Mr André LEFEVRE, Mme Christelle MORRY.

**Absent** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Mr David TRASNEL

### **INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Jean-Pierre LEMYRE, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mr David TRASNEL a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

#### **1° - ELECTION DU MAIRE**

Mr Paul HACQUARD, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a démontré 19 conseillers municipaux présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Mr Guy GEFROY et Mme Christelle MORRY ont été désigné assesseurs.

Mr Jean-Pierre LEMYRE et Mr Michel SOL sont candidats au poste de maire.

1<sup>ER</sup> tour

LEMYRE Jean-Pierre	15 voix
SOL Michel	4 voix

Mr Jean-Pierre LEMYRE a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

#### **2° - ELECTION DES ADJOINTS**

Mr Jean-Pierre LEMYRE, élu maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

**NOMBRE D'ADJOINTS** Mr le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Mr le Maire propose la création de trois postes d'adjoints.

Mr SOL souhaite connaître quelles seront les attributions des adjoints ?

Mr le Maire répond que le 1<sup>er</sup> adjoint aura les délégations suivantes : budget, finances, personnel administratif, formation, développement économique, information, travaux. Le 2<sup>e</sup> adjoint : affaires scolaires, social, attribution logements, et le 3<sup>e</sup> adjoint : personnel communal du service technique, voirie, environnement, sport, tourisme, culture, associations, cimetière.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR 15 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE, LA CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE.**

**LISTE DES CANDIDATS**

Une liste est proposée par Mr le Maire.

**1<sup>ER</sup> TOUR**

Le résultat du scrutin est le suivant : Liste Mr LEMYRE Jean-Pierre, 15 voix pour et 4 blancs.

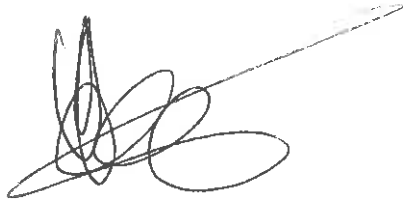
Les conseillers municipaux suivants :

- Mr UIJTTEWAAL Arnold, 1<sup>er</sup> adjoint
- Mme HERVY Isabelle, 2<sup>e</sup> adjoint
- Mr DUPUY Michel, 3<sup>e</sup> adjoint

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Le Secrétaire,  
David TRAISNEL



Le Maire,  
Jean-Pierre LEMYRE

